

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01107
Numéro SIREN : 542 086 350
Nom ou dénomination : KLOECKNER METALS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2018 sous le numéro de dépôt 18365

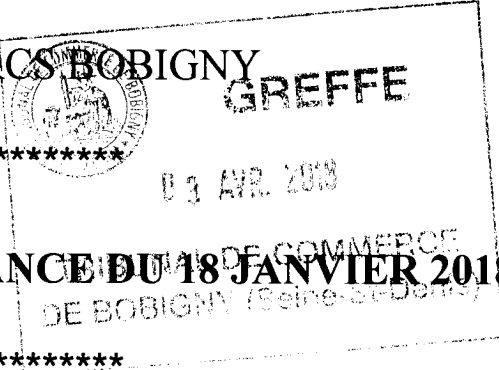
Kloeckner Metals France

18365

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 159.249.992,85 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY



CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 18 JANVIER 2018

Le Conseil de Surveillance de la société Kloeckner Metals France s'est réuni le 18 janvier 2018 à 9 h 30 au siège social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les Membres du Conseil de Surveillance.

Etaient présents :

- Monsieur Moritz FISCHER,
- Monsieur Wilhelm STENGEL.

Etaient absents excusés :

- Monsieur Marcus A. KETTER, Vice-Président.

Assistait également au Conseil :

- Monsieur Kakha AVALIANI, Membre du Directoire,

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Moritz FISCHER, Monsieur Frank HIECKMANN ayant démissionné à effet du 17 janvier 2017, pour convenance personnelle, de ses mandats de Membre et de Président du Conseil de Surveillance.

[Handwritten signatures]

1 – LECTURE ET APPROBATION DES MINUTES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 2 JANVIER 2018

Le Procès-Verbal du Conseil de Surveillance du 2 janvier 2018 à 9h30 est lu et approuvé.

2 – DEMISSION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE SES FONCTIONS DE MEMBRE ET PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Président de séance informe le Conseil de Surveillance de la démission à effet du 17 janvier 2018 de Monsieur Jens Michael WEGMANN, de ses mandats de Membre et Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Jens Michael WEGMANN pour son action menée au sein du Directoire de la SA Kloeckner Metals France.

3 – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

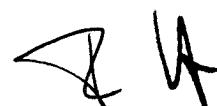
Sur proposition de Monsieur le Président de séance, le Conseil de Surveillance nomme à l'unanimité Madame Audrey CARSUZAA Membre du Directoire de la société Kloeckner Metals France à effet de ce jour, pour la durée du mandat restant à courir du Directoire, soit jusqu'au 9 novembre 2020.

Madame Audrey CARSUZAA a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Le Conseil de Surveillance rappelle qu'aucun Membre du Directoire ne perçoit de rémunération au titre de son mandat.

4 – ELECTION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Sur proposition de Monsieur le Président de séance, et après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance élit à l'unanimité Monsieur Kakha AVALIANI en qualité de Président du Directoire de la société Kloeckner Metals France à effet de ce jour, en remplacement de Monsieur Jens Michael WEGMANN, pour la durée de son mandat de Membre du Directoire, soit jusqu'au 9 novembre 2020.



Monsieur Kakha AVALIANI remercie de la confiance qui lui est témoignée, accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat précité.

Le Conseil de Surveillance décide de ne pas attribuer de rémunération à Monsieur Kakha AVALIANI au titre de son mandat de Président du Directoire.

5 – DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le Président de séance informe le Conseil de Surveillance de la démission à effet du 17 janvier 2018, de Monsieur Frank HIECKMANN, de son mandat de Membre et de Président du Conseil de Surveillance, pour convenance personnelle.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Frank HIECKMANN pour son action menée au sein du Conseil de Surveillance de la SA Kloeckner Metals France.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance encore en fonction restant supérieur ou égal au minimum légal, le Président propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à titre provisoire, et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance ;

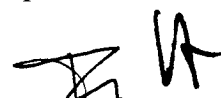
Monsieur Jens Michael WEGMANN
Né le 06/10/1965 à HAMELN (Allemagne)
Domicilié Am Meilwald 18, 91054 ERLANGEN
Allemagne

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Monsieur Jens Michael WEGMANN accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

6 – NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE / CONFIRMATION DU MANDAT DE VICE-PRESIDENT

Le Conseil de Surveillance nomme en remplacement de Monsieur Frank HIECKMANN, à l'unanimité, Monsieur Jens Michael WEGMANN en qualité de Président du Conseil de de Surveillance de la SA Kloeckner Metals France, pour la



durée de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Jens Michael WEGMANN accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Sur proposition de Monsieur Jens Michael WEGMANN, le Conseil de Surveillance décide de ne pas lui attribuer de rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil.

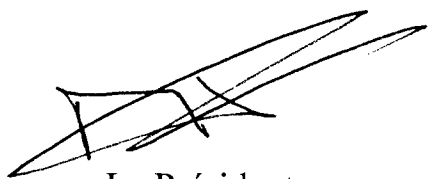
Le Conseil de Surveillance confirme Monsieur Marcus KETTER dans son mandat de Vice-Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de Membre du Conseil, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

7 – POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

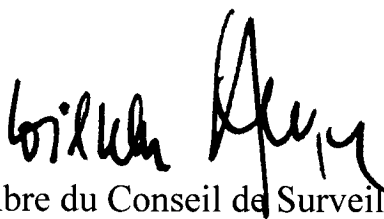
Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent Procès-Verbal qui a été signé par le Président de séance et un membre du Conseil de Surveillance.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold initial 'M' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Un Membre du Conseil de Surveillance,